

QUESTIONS ADRESSEES AU DEPARTEMENT POUR L'OBSERVATOIRE 7/03/24

Nous avons été alertés par nos collègues SG sur les dernières demandes adressées par les services du Département Gironde et au sujet desquelles nous avons été interpellés par nos collègues.

1. Le premier point concerne le bilan d'utilisation de la DSM 2023 : chaque année, au mois de janvier, nous transmettons un compte rendu détaillé de l'utilisation de la subvention DSM au département de la Gironde. Il faut savoir que ce bilan nous monopolise un certain temps à une période où nous sommes fortement impliqués dans le traitement de deux exercices comptables. Malgré cela la plupart des collègues renvoient ce tableau renseigné. Cette année, une exigence supplémentaire a été formulée, demandant de joindre l'ensemble des factures, impliquant ainsi le dégrafage et la numérisation de ces documents. La liste des mandats comportant numéro de facture et précisions sur la nature de la prestation saisies en commentaire et ne sont visiblement plus suffisants.

Beaucoup de collègues ont exprimé leur incapacité à répondre à cette demande en raison d'une charge de travail exceptionnellement engendrée par le passage sous le progiciel OPALE. Comme vous le savez, une vague importante est concernée cette année.

La seule réponse reçue du département a été une extension relativement courte du délai, assortie d'une « précision » : celle de ne pas verser la subvention DSM 2024 si le délai n'était pas respecté.

Nous souhaiterions que nos partenaires de la direction des Collèges prennent en considération les missions des secrétaires généraux d'EPLE et les multiples responsabilités auxquelles nous devons répondre au quotidien (op@le, sécurité, suivi des travaux, présence aux diverses instances, respect des délais de paiement, gestion des voyages, commandes des enseignants, GRH, absence de personnels ...).

La communication immédiate des factures de la DSM en janvier ne nous semble pas nécessaire tant que le compte financier final n'est pas produit, car des ajustements comptables de fin d'exercice pourraient encore modifier le montant total de l'utilisation de cette subvention.

L'injonction de ne pas verser la DSM 2024 si l'échéance n'était pas respectée semble non constructive et ajoute un stress inutile à notre charge de travail, avec des conséquences potentiellement contraires aux attentes du département de la Gironde.

2. Le deuxième point concerne un tableau exhaustif d'informations à collecter et saisir concernant les agents techniques affectés dans leur établissement.
Il leur a été demandé de compléter, sous 15 jours, notamment les affectations de chacun mais aussi leurs restrictions, qui émanent tout de même de votre médecine du travail, leurs diplômes et même la date prévisionnelle de la retraite...

Ces deux demandes, qui arrivent dans un calendrier très contraint, provoquent interrogations de nos collègues SG sur la collaboration attendue entre les collèges et le département Gironde, attendue comme un dialogue et non comme une succession de demandes descendantes.

3. Pour finir, nous avons été destinataires d'un courrier très urgent du Département, le 12 février concernant les permanences des vacances de février qui débutent le 16 février au soir. Il a été demandé aux secrétaires généraux d'organiser une consultation des agents territoriaux quant au maintien ou non des permanences de février, ou leur déplacement à l'été.

Il faut savoir que les établissements scolaires fixent chaque année en début d'année scolaires leurs dates de permanences pour toute l'année. Il est tenu compte pour ses permanences effectuées par divers personnels (direction, administratifs, vie scolaire... et agents territoriaux) des contraintes de chaque établissement (école ouverte, stage, travaux...). C'est donc un choix organisationnel du chef d'établissement avec ses équipes. Plusieurs personnels sont présents sur les mêmes jours pour des raisons pratiques (encadrement, entretien des locaux et sanitaires utilisés, réduction du chauffage dès fermeture...).

Le Département qui a fixé 2 jours de stage en fin de période sur les vacances de février et avril sans consulter les établissements se voit aujourd'hui face un problème de vacances segmentés pour ses agents dans certains établissements. Cependant les établissements concernés qui ont renvoyé les plannings des agents en octobre ne peuvent pas revoir leur organisation à 3 jours des vacances. Il semble aussi très probable qu'aucun agent ne souhaite reporter ses permanences sur les congés d'été.

Nous vous avons signalé dès l'observatoire de fin d'année 2023 que ces dates de formations allaient à l'encontre du fonctionnement des établissements qui peut différer de l'un à l'autre.

De plus, il semble malvenu que le département fixe des jours de formation obligeant des personnels d'Etat à s'aligner dessus. Que fait-on de leur autonomie ? Beaucoup de collègues parlent de mépris.

Plus globalement pour une sérénité des rapports entre collectivité et établissements, une simple concertation en amont semble opportune.

Une collaboration constructive entre les EPLE et le département de la Gironde est essentielle pour le bon fonctionnement des EPLE.